

N°89/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

Objet de la délibération :
Signalétique à Nans-Sous-Sainte-Anne : validation d'avenants

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	1
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

Procuration

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

Suppléé(e)s

Excusé(e)s M. GOSSE Pascal

Absent(e)s

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le marché attribué à l'issue du conseil du 27 février 2020 qui portait sur la « Mise en place d'une signalétique touristique, l'interprétation et la promotion par des applications numériques du site de la source du Lison et les aménagements de sécurité de la place de la mairie sur la commune de Nans-sous-Sainte Anne », constitué de 4 lots :

Lot 01 : Signalétique touristique d'interprétation

Lot 02 : Médias de découverte numérique

Lot 03 : Signalisation routière

Lot 04 : Aménagement de la place de la mairie, mobilier et dépose de mobilier

Considérant plusieurs évolutions sur les lots 1 et 2, à savoir :

- Un avenant n°1 au lot 1 portant sur les modifications suivantes :

- Reprise des fichiers numériques inexploitable en l'état pour permettre l'impression puis la Fabrication et la fourniture de la signalisation d'interprétation prévue au lot 1 : + 3 700 € HT.
Modification technique sur Diorama pour sécurisation du public : - 3726.40 €
Modification de la taille des panneaux ruisseaux et ajouts de 6 panneaux supplémentaires : + 2517.90€ HT

Soit une plus-value de 2 491.5 €

Un avenant n°1 au lot 2 portant sur les modifications suivantes :

- Actualisation des quantités issues du détail estimatif permettant la Fabrication et la fourniture de la signalisation et information locale prévue au lot 3.

Soit une plus-value de 2 951.59 €

Vu l'avis de favorable de la CAO réunie le 28 septembre 2020, il est proposé aux conseillers de valider ces avenants à l'appui du tableau ci-dessous :

Lots	titulaire	Montant en € HT	proposition de la CAO du 28/09
1	SNM	58 873 ,4	avenant n°1 : 2 491.50 €
2	Livdeo	91365,00	
3	SNM	8713,32	avenant n°1 : 2 951. 59 €
4	TP Mourot	59637,00	
Montant total du marché		218 588,72 €	
Montant actualisé		224 031,81 €	

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer ces deux avenants avec l'entreprise SNM.

Fait et délibéré en séance, le 15.10.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-89-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020